

**COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES ARIEGEOISES**

Vendredi 6 décembre 2019 – LE MAS D'AZIL

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Collège régional : Kamal CHIBLI, Kathy WERSINGER.

Collège départemental : Raymond BERDOU.

Collège communal : Patricia QUINAT-RAYNAUD, Maurice BACHELET, Aurélie MIR, Marc DUMONT, Jean-Claude COMMENGE, Marie-Léone BLAIN, Hervé CLAUSTRE, Suzan WARMAN, Jean-Noël VIGNEAU, Simon BAVARD, Wilm WIJNEN, Bernard DEFFARGES, Didier PIQUEMAL, Guy ROUMAT, Patrice COMENGE, Galaad BONFILS, Michel LOUBET, Sylvie DURAND, Jocelyne FERT, Sophie COSTESEQUE, Michel SUBRA, Jean-Michel DEDIEU, Christine TOUGNE, Pierrette LAPEYRE, Sophie ESTEULLE, Edmond FAUP, Geneviève ARNAUD, Colette ROMIER, Gabriel FAURE, Jacqueline MAURAN, Bernard CAVAILLE, Alain PALMADE, Jacques HORTOLA, Yvon LASSALLE, Ginette BUSCA, André DESCOINS, Jean BOUSSION, François VERMONT.

Ont donné pouvoir :

Collège régional : François ARCANGELI à Kamal CHIBLI, John PALACIN à Kathy WERSINGER, Nathalie MADER à Kathy WERSINGER.

Collège communal : Alain DE LA CRUZ RUEDA à Geneviève ARNAUD, Michel BOUCHE à Patrice COMMENGE, Gorges POULET à Patricia QUINAT-RAYNAUD, Yvan GROS à Simon BAVARD, Gérard PIQUEMAL à Geneviève ARNAUD, François VANDERSTRAETEN à Yvon LASSALLE, Michel AUDINOS à Yvon LASSALLE, Benoît ARAUD à François VERMONT.

Excusés ou absents :

Collège régional : Guy ESCLOPE.

Collège départemental : Henri NAYROU, Alain BARI, Éric DONZE, Christine TEQUI, Christine GASTON.

Collège communal : Yannick ALONZO, Jean-Luc FERNANDEZ, Emily STOTER, Adeline MAUDUIT, Marie-Odile MEJEAN, Daniel LE COUTOUR, Nicolas GRESLE, Louis BLAZY, Pascal JUSOT, Patrice SAVARINO, Marion DUPUY, Oscar GIROTTO, Claude DUPUY, Jean-Claude DUBOIS, Antoine DUBURCQ, Guillaume CANIL, Marc MAGE, Anthony PAROLIN-MAURETTE, Michel ANQUET, Annie ALZIEU, Michel IMBERT, Maxime DANGLA, Michel RIETHMULLER, Hélios MENGUEZ, Jeanne-Marie BARRE, Gilbert COUVREUX, Jean-Michel GUARINO, Bernard DELBOSC, Marie BALTAZAR, Michaël STEPHAN, Claude AYNIE, Marie-Pierre BORDES, Myriam PEAT, Jean-Jacques MERIC, Marc MARTY, Nathalie DUPUY, Jean-Christophe DANDIEU, Cécile MENDOUEZ, Annick CHANOT, Michel ASFAUX, Violaine RICHL, Pascal AUDABRAM, Guillaume MEURISSE, Christian CARRERE, Jocelyne SOUM, Enguerrand BORDEAU, Frédéric VIGNOLES, Pierre ORTET, Jean-Louis ATTANE, Jean-Paul ROUQUIER, Thierry PORTET, Huguette TOURRET, Michèle COLIN, Stéphane GARNIER, Guillaume VAYSSIERES, Denis MIAILHE, Rose BALAGUE, Francis ROIG, Sandrine LOUBET, Olivier HOUPAIN, Luc ARGENTY, Pierre PARIS, Marc DELANGRE, Denis BELARD, Nicole COMMENGE, Didier NOUVELLE, Angélica SENTENAC, Didier MAZERIES, Michel LIMOGES, Charlotte PAGES, Monique RALUY, Céline MANTHEY, Sandra CAZAUX, Claude PUJOL, Antoine RODRIGUEZ, Kay MONTAGNE, Christian SOUCASSE, Michel DEJEAN, Maxime ALOZY, Denis ROUSSEAU, Bastien OCHANDORENA, Jacques BERTRAND, Richard DE MERITENS, Claude RICHARD, Janine PASCAL, Gérard GRANGER, Guy ENDRON, Frédéric BONNEL, Jean-Charles THORRE, François MURILLO, Gérard ROVIRA, Catherine MERIOT, Guy PIQUEMAL, Thierry TOURNE, Christine TOUGNE, Fabrice BENETOUX, Christiane ODON, Guillaume JOLIBERT, Valérie CLERGUE, Pierre MIQUEU, Thierry TARIOL, Claudine LE GUILLOU-DEVOS, Jean-Claude BAREILLE, Thierry TORRES, Arsène BARBOSA, Damien BAREILLE, Eliane JASPARD, Marc SAUVAGET, Jean-Michel PICARD, Alain SERVAT, Sylviane REGALON, Roland MOLE, Michel PERUGA, Christian MOIROT, Rémi BERGE, Patricia TESTA, Michel TARTIE, André RUFFAT, Francis BOY, Thierry SIRGANT, Christiane BONTE, Monique CHARLES, Maryse PERIGAUD, Patrick TIMBART, André VIDAL, Pierre PEYRONNE, Robert KUMURDJIAN, Florence ROUCH, Didier CALVET, André EYCHENNE, Paul CAILLABA, Michel CARRIERE, Serge DERRAMOND, Sylvie DARS.

Raymond BERDOU, Maire du Mas-d'Azil, élu délégué au SMPNR du bloc départemental, accueille l'Assemblée. Il exprime son plaisir d'accueillir le Comité syndical dans sa commune. Il émet une pensée pour André ROUCH, parti depuis moins d'un an. Il rappelle que le Mas-d'Azil est au cœur du PNR. Ainsi de nombreux projets s'y réalisent sur des thèmes aussi variés que la pierre sèche, les paysages... La commune compte aussi plusieurs sites Natura 2000 qui bénéficient de l'animation dynamique de l'équipe technique du SMPNR. Il souligne l'importance de la proximité du SMPNR avec les communes, pour un ancrage territorial fort et réel. Aussi il remercie le SMPNR pour tout son travail.

Le Président Kamel CHIBLI remercie Raymond BERDOU pour son accueil. Il excuse Christine TEQUI Présidente du Conseil départemental, première vice-présidente du SMPNR.

Il annonce que le matin même, la commune de Foix a signé avec lui la convention pour être ville porte du PNR. C'est une très bonne nouvelle pour le SMPNR. Foix en tant que Préfecture est un atout pour le SMPNR.

ACCUEIL DE JEUNES EN SERVICES CIVIQUES : SIGNATURE DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARIEGE

Le Président rappelle l'existence du service civique : un bon moyen pour les collectivités d'aider les jeunes à démarrer dans la vie professionnelle. C'est pourquoi le SMPNR a décidé de proposer des missions en service civique.

Pour la mise en œuvre de cette décision, le Président signe en introduction de la réunion du Comité syndical, une convention avec la Ligue de l'enseignement, structure agréé au titre de l'engagement de Service civique, représentée par Mylène VARONA, et les deux volontaires en service civique, Landry PANN ambassadeur du PNR sur la Biodiversité, et Jules DUCEPT ambassadeur du PNR sur les produits Valeur Parc. Ceux-ci se présentent et présentent leur mission à l'assemblée.

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte rendu de la réunion du 2 octobre 2019 à La Bastide de Sérrou. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

II - REVISION DE LA CHARTE DU PNR

Matthieu CRUEGE, Directeur, rappelle que lors des dernières séances, le 2 octobre à la Bastide de Sérrou, les élus ont échangé sur la révision de la Charte du PNR. L'actuelle Charte, approuvée par décret en 2009, est valide jusqu'au 28 mai 2024. Afin d'être renouvelée, pour une période de 15 ans jusqu'en 2039, elle doit faire l'objet d'une procédure dite « de révision de Charte », qui couvrira plusieurs années.

Le calendrier prévisionnel étudié par le Bureau syndical prévoit le démarrage des premiers travaux techniques visant à cette révision dès le début de l'année prochaine, par l'actualisation du « diagnostic de territoire » et par l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte, avec le concours financier de la Région Occitanie.

Matthieu CRUEGE rappelle que la décision concernant le périmètre sera prise après les élections qui se tiennent en mars. Il annonce que le recrutement d'un bureau d'étude pour assister l'équipe sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte dans le PNR et l'évaluation de la mise en œuvre de la Charte par les partenaires est en cours, pour un démarrage en début d'année 2020.

Le périmètre géographique de révision de la Charte du PNR n'étant pas encore défini, l'actualisation du diagnostic du territoire, suivant celui réalisé pour la Charte de 2009, sera réalisée sur le périmètre le plus large possible – correspondant à celui des intercommunalités du PNR. Le recrutement du Chargé de projet en charge de l'actualisation du diagnostic du territoire est en cours, pour une prise de poste en début d'année 2020.

III – POINT D'INFORMATION SUR LE PARC PYRENEEN DES TROIS NATIONS ET LE PROJET DE RESERVE MONDIALE DE BIOSPHERE UNESCO TRANSFRONTIERE (réf. Charte art. 14)

Le Président rappelle que le Parc Pyrénéen des Trois Nations prend progressivement corps, avec des échanges réguliers et des actions communes – pour certaines soutenues par des fonds européens notamment le FEDER Poctefa. L'ambition partagée est de renforcer cette coopération et d'y impliquer une forte diversité d'acteurs. Elle est aussi de viser le bénéfice de fonds européens et de se doter d'une marque commune reconnue, par le classement en Réserve de Biosphère transfrontière reconnue par l'UNESCO.

Puis il donne la parole au Président de l'association des Amis du Parc pour rapporter la rencontre du Parc des Trois Nations (PP3N) début décembre à la Seu d'Urgell : les premiers ateliers « pro » du PP3N. Jean-Luc RIVERE rappelle que le Parc pyrénéen des Trois Nations est issu d'un projet initié par Michel SEBASTIEN. Ce Parc réunit trois nations : la France, l'Espagne, l'Andorre. Il réunit 4 parcs : le Parc naturel de les Valls del Comapedrosa, le Parc naturel de l'Alt Pirineu, le Parc naturel de la Vall de Sorteny, le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Cette rencontre à la Seu d'Urgell était une journée de travail intense, notamment sur la biodiversité, les produits locaux, la valorisation, l'itinérance, la recherche de financements... Ces échanges ont révélé une histoire commune et une volonté de travailler ensemble.

Matthieu CRUEGE ajoute que le Parc des Trois Nations se réunissait pour la première fois sous ce format, afin de travailler sur une les volontés communes des acteurs professionnels, associatifs, politiques... Il est important de souligner que la réunion de toutes ces nations a été possible. De plus, malgré les différences culturelles, les acteurs se sont entendus sur une feuille de route. Cette première réunion a permis de révéler une volonté et une énergie de travailler ensemble, dans la même direction. C'est une très bonne base pour asseoir le Parc des Trois Nations et pour réaliser de belles choses dans la durée.

Le Président invite l'assemblée à visionner le film du projet transfrontalier Poctefa GREEN, dans lequel le SMPNR a été l'un des principaux partenaires :

<https://www.youtube.com/watch?v=KKdol02XQHE&feature=youtu.be>

Lucile CHAMAYOU, chargée de projet Réserve mondiale de biosphère, rappelle le contexte et l'ambition du projet de création d'une réserve mondiale Biosphère UNESCO transfrontière dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations. Ce projet a été amorcé il y a quelques années, formalisé par un protocole d'accord quadripartite signé à la Massana en Andorre en août 2018.



Lucille CHAMAYOU présente le calendrier du projet et les dates clés :

- 2020
 - Mise à l'étude et montage du dossier de candidature côté français par le Syndicat mixte du PNR
 - Dossier « Réserve mondiale de biosphère des Pyrénées Ariégeoises »
 - Montage du dossier RMB transfrontière (dossier consolidé avec les partenaires andorrans et catalans selon leur niveau d'avancement)
 - Dossier consolidé « Réserve mondiale de biosphère – Parc Pyrénéen des 3 Nations »
- 2021
 - Validation du projet de RMB par le Comité syndical du PNR
 - Candidature déposée à l'Unesco par l'Etat Français (Min. Affaires Etrangères), dépôt avant le 30 sept. 2021
- Juin 2022
 - Instruction et décision par le Conseil MAB de l'UNESCO

Cette démarche une fois aboutie permettra la mise en œuvre du programme d'actions de la Réserve Mondiale de Biosphère PP3N.

IV - DECISIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

Proposition de décision modificative BP 2019 n°3

Le Président présente la proposition de décision modificative. Cette modification prend notamment en compte l'intégration de nouvelles actions. Le Comité syndical l'approuve à l'unanimité.

Débat d'orientations budgétaires 2020 (réf. Charte art. 1)

Jean Noël VIGNEAU, Vice-président délégué aux finances annonce qu'en 2020, le Syndicat mixte mettra en œuvre un budget consolidant les changements intégrés en 2019 et rythmé par les calendriers des financeurs des actions du Parc.

Il précise que d'une part, pour les recettes de fonctionnement, le bloc communal composé par les communes du Parc, les communautés de communes et la communauté d'agglomération ainsi que les communes hors Parc, intègre aussi désormais la Ville Porte de Foix. Suite à la signature de la convention avec la dite-ville, le bloc communal voit ainsi ses recettes augmentées de 13 600 €, avec un montant pour 2020 de 174 693 €.

Il rappelle que le partenariat avec la Région formalisé par le contrat spécifique connaît une année dense en termes de calendrier et de contenu avec la mise en place du contrat spécifique 2020-2021 qui sera voté par la Région en février prochain. Les notifications rythmeront les modifications budgétaires du Syndicat en 2020.

Jean-Noël VIGNEAU souligne que les dossiers européens montés les années précédentes sur la nouvelle programmation (Contrat de Restauration de la Biodiversité 2, Plan de Paysage de la transition énergétique et climatique LEADER, Interreg SUDOE BIOHERITAGE...) auront un impact significatif sur les recettes de fonctionnement grâce aux premiers acomptes et soldes versés.

Les appels à projets auxquels le Syndicat a répondu auront aussi un impact sur le budget 2020 : Plan Régional Santé-Environnement, projet de réserve naturelle souterraine, Plan alimentaire territorial, ...

Il ajoute que les dépenses de fonctionnement restent contenues dans la mesure du possible. Les charges financières connaissent une légère augmentation du fait de besoins de trésorerie de la structure et du nécessaire recours à des lignes de trésorerie. Le montant des amortissements se stabilise suite à une nette diminution l'année précédente et atteint un montant qui reflète la réalité du besoin de renouvellement des moyens techniques du SMPNR. En 2020, il sera nécessaire de faire un effort en investissement pour renouveler le parc informatique.

En conclusion, Jean-Noël VIGNEAU annonce qu'afin d'équilibrer le budget sur l'année 2020, il sera nécessaire de poursuivre les recherches de financement.

Le Comité syndical débat des orientations budgétaires 2020.

Indemnité de conseil allouée au receveur des communes et des Etablissements publics locaux

Le Président explique que le Syndicat mixte du PNR dépend de la Trésorerie de Saint Giron. La Trésorière gère la comptabilité quotidienne, le traitement des flux, au sein de sa trésorerie. Elle vise le budget primitif et le compte administratif. En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, il appartient au Comité syndical de délibérer afin de pouvoir s'acquitter de l'indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur, pour un montant de 478,25 €.

Le Président propose d'approuver la proposition. A l'unanimité, le Comité syndical l'approuve.

Décisions relatives au personnel

Le Président rappelle que par décision du Bureau en date du 26 septembre 2016, le Syndicat mixte a décidé de mettre un de ses agents à disposition du PETR du Couserans, afin d'assurer le pilotage de la réalisation du SCOT du Couserans. Cette mise à disposition a été réalisée au moyen d'une convention entre le SMPNR et le PETR puis avec la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (CCCP) qui lui a fait suite.

Il souligne que cette mise à disposition est intégralement compensée financièrement et que l'agent mis à disposition a été remplacé dès janvier 2017, suite à la délibération du Comité syndical du 10 novembre 2017, puis du 26 octobre 2018.

Afin de permettre la poursuite en parallèle des missions du SMPNR sur les questions de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine bâti en remplaçant l'agent mis à disposition de la CCCP, le Président propose de renouveler l'emploi de contractuel, par référence aux grades de catégorie A. A l'unanimité le Comité syndical décide de renouveler l'emploi d'Ingénieur Territorial pour une durée de 1 an.

Le Président rappelle que par décision en date du 27 février 2009, le Syndicat a décidé de créer un emploi de chargé de mission patrimoine naturel et agroenvironnement. Suite à la démission du titulaire, lors de sa réunion du 1^{er} février 2019 le Comité syndical a décidé de renouveler pour un an l'emploi. Afin de permettre la poursuite des missions liées à l'agro-environnement, le Président propose de renouveler l'emploi de Chargé de mission patrimoine naturel et agroenvironnement, par référence aux grades de catégorie A. A l'unanimité le Comité syndical décide de renouveler l'emploi d'Ingénieur Territorial pour une durée de 1 an.

V – PROGRAMME D' ACTIONS

Projet alimentaire territorial (PAT) pour les Pyrénées Ariégeoises (Réf. Charte art. 4 et 8)

Kathy WERSINGER, élue régionale, déléguée à l'alimentation rappelle que le Syndicat mixte du PNR a engagé depuis 2017 des actions pour promouvoir une alimentation durable en organisant des animations visant à sensibiliser le grand public à ces enjeux. En 2018, il a déposé au Programme national pour l'Alimentation un projet de PAT, qui a été retenu au niveau régional, et qui est soutenu par l'ADEME, la DRAAF et la Région Occitanie pour une mise en œuvre sur deux ans.

Un comité de pilotage a été réuni à deux reprises, et, les actions financées dans le cadre du PAT sont relatives à :

- La mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire et la gouvernance (action 1 : le marché aux initiatives)
- la production et la distribution (action 2 : la toile alimentaire),
- l'approvisionnement en produits locaux (action 3 : accompagnement des collectivités pour développer une offre de commercialisation),
- l'accessibilité des produits de qualité à tous les publics (action 4 : le Défi Famille à Alimentation positive),
- la sensibilisation des élus à la mobilisation foncière pour l'installation agricole respectueuse de l'environnement (action 5)
- la sensibilisation du grand public à une alimentation de qualité et la valorisation des produits locaux respectueux de l'environnement (action 6 : création d'une plateforme internet)
- la sensibilisation des publics scolaires à une alimentation de qualité (action 7 : appels à projets auprès des écoles et interventions scolaires)
- les échanges transfrontaliers (action 8)

Kathy WERSINGER présente en détail le programme du PAT. Elle précise que toutes ces actions concernent toutes les communes du Syndicat, seul le volet Marque Valeurs Parc ne concerne que les communes du périmètre du Parc.

Michel LOUBET, Maire de Massat questionne sur l'installation des agriculteurs. Il alerte sur le problème du foncier. Il constate que lorsque les agriculteurs partent à la retraite, leurs exploitations sont avalées par d'autres exploitations qui s'agrandissent. Il demande si la Chambre d'Agriculture va soutenir de petits projets.

Le Président lui répond que pour l'installation d'agriculteurs, les collectivités ont un rôle à jouer. Suite à la rencontre avec le Président de la Chambre d'agriculture, il lui semble évident que la Chambre va soutenir l'installation de petits projets. Il faut trouver un moyen pour travailler ensemble.

Michel LOUBET est tout à fait d'accord sur le rôle des collectivités, et il souligne que de traiter les biens sans maître peut être un moyen pour aider l'installation.

Le Président lui répond que la commune de Gourbit est à la pointe sur ce thème et qu'il serait intéressant qu'elle partage son expérience.

Bernard DEFFARGES, délégué pour la commune de Gourbit ; explique que la problématique de ce sujet est le conflictuel. Sa commune a utilisé comme levier pour avancer sur ce sujet le PLU et le montage d'un groupement pastoral. De plus la commune soutient l'installation de deux jeunes.

Jean-Claude COMMENGE, maire de Campagne sur Arize intervient à son tour pour témoigner de la démarche de sa commune. Celle-ci a décidé de s'attaquer au problème. Pour cela 3 réunions avec les acteurs du secteur agricole (Chambre d'agriculture, SAFER...) se sont tenues avec les élus de la commune. Une 4^{ème} se tiendra le 19 décembre prochain. Jean-Claude COMMENGE souligne que pour revitaliser les campagnes il faut prendre le problème à bras le corps. Cette revitalisation nécessite des projets viables, raisonnées et multiples.

Kathy WERSINGER siège à la SAFER. Elle a pu constater une évolution des critères qui va dans le sens de l'installation de petits projets. Mais pour soutenir des petits projets, il faut aussi qu'il en existe. Aussi si des communes ont des projets à soutenir et besoin d'aide, Kathy WERSINGER est disponible pour les aider et les soutenir à la SAFER.

Michel LOUBET ajoute que les cantines ont des difficultés pour s'approvisionner en bio localement. Suite à la présentation du PAT par Kathy WERSINGER, il pense que cela va donner encore de nouveaux outils aux communes pour avancer sur la problématique du foncier agricole, aider des nouveaux à s'installer sans rentrer en conflit avec les « historiques » de la commune.

Yvon LASSALLE, Maire de Pailhès, ajoute que de nouveaux leviers sont à utiliser : des démarches innovantes, travailler avec les acteurs classiques (Chambre d'agriculture et SAFER) mais aussi des acteurs plus alternatifs (ADEAR, CIVAM bio, ...). Les élus doivent afficher leur volonté. Enfin au problème du foncier agricole s'ajoute le problème du logement.

Le Président remercie les élus pour leurs interventions ; il suggère un moment d'échange avec le Président de la Chambre d'Agriculture et propose qu'il ait lieu sur la commune de Massat.

VI – POINTS DIVERS

Le Président rappelle qu'il a fallu annuler le lâcher de bouquetins prévu début octobre et explique que l'autopsie des bouquetins a révélé un test sanitaire négatif : les animaux étaient indemnes de maladies. Le SMPNR est déterminé à renouveler cette opération de réintroduction. Le Président n'a pas encore de date à annoncer, mais l'équipe technique y travaille.

D'autre part, le Président annonce que dans le cadre d'un partenariat, le SMPNR a mis en place un partenariat avec la Fédération de Chasseurs de l'Ariège pour utiliser un broyeur qui va permettre de libérer des espaces.

Le Président annonce que le Salon de l'agriculture se tiendra dernière semaine de février et que le SMPNR y sera présent sur stand dans le cadre de l'Interparcs Occitanie et avec le Comité des Races de Montagne (CORAM). C'est un moment important. Aussi pour une plus grande visibilité, le Président souhaite développer un partenariat avec le Conseil départemental. Le SMPNR travaille aussi en collaboration avec la Chambre d'agriculture et l'association de la race Gasconne des Pyrénées.

Le Président explique que la Journée Valeurs Parc avec l'ISTIA fin novembre été une réussite. Elle a été d'ailleurs médiatisée par un reportage très réussi, par l'équipe de France 3. Le Président souhaite organiser des événements autour des produits et de ses producteurs. Il est nécessaire de raconter leurs histoires pour mieux communiquer. Il annonce qu'un événement de ce type se tiendra à Foix en juin prochain avec les PNR d'Occitanie et, le Parc Pyrénéen des 3 Nations. Ces partenariats doivent créer de l'interaction entre les producteurs et avec les consommateurs.

Le Président annonce la prochaine réunion du Comité syndical pour le vote du budget 2020, le 29 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

**Le Président,
Kamel CHIBLI.**